

» Conditions particulières aux Emplacement nus :

Un emplacement vous sera attribué selon vos souhaits sous réserve des disponibilités du planning. Nos tarifs incluent l'électricité, l'eau, la redevance camping. Il y a lieu d'ajouter la taxe de séjour et l'Eco Participation selon le nombre de personnes.

Le séjour est décompté à la nuitée, l'emplacement doit être libéré avant 12 heures. Un départ après 12 heures donnera lieu au paiement d'une nuitée supplémentaire. En cas de départ anticipé, toutes les journées réservées seront facturées.

Les Taxes de séjour (65 cts / adulte / jour) seront réglées sur place.

Une Éco-Participation de 35 cts / nuit / personne est également demandée. L'intégralité de cette somme est réinvestie dans une démarche environnementale s'inscrivant dans le cadre du développement durable (borne de recharge électrique, économies d'énergies, tri des déchets, etc.)

» Réservation :

La réservation ne devient effective qu'avec notre accord signifié par une confirmation de réservation et après réception d'un acompte équivalent à 50% du montant total du séjour augmenté des éventuelles options (réfrigérateur, petits déjeuner, assurance annulation, ...).

L'intégralité du solde du séjour sera réglée **au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée** faute de quoi la réservation sera considérée comme annulée et l'acompte sera conservé par le campin

Le paiement de la billetterie puy du Fou est exigible le jour de la réservation et minimum 5 jours avant la visite. A défaut du paiement dans ce délai, les billets devront être réglés au tarif des billets « non datés ».

Les billets de Cinescénie doivent obligatoirement faire l'objet d'une validation des disponibilités et seul l'envoi des billets constitue une preuve d'achat. Le camping ne peut être responsable de l'indisponibilité des billets ou des périodes d'ouverture du parc. Aucune annulation sans frais ou réduction de tarif ne pourra être accordée pour l'un de ces motifs.

» Les services et loisirs :

La réception vous accueille tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.

» Sécurité :

Les feux ouverts (bois, charbon) sont strictement interdits sur le camping, des barbecues collectifs sont à votre disposition.

» Assurance annulation (recommandée)

Son montant est payable intégralement et uniquement lors de la réservation. Il s'ajoute à celui de l'acompte et concerne les personnes inscrites au séjour. L'assurance annulation couvre exclusivement la prestation de l'emplacement camping. Elle ne couvre pas la billetterie du Puy du Fou.

» Annulation / modification :

En cas d'annulation, il vous sera retenu à titre d'indemnité de rupture de contrat

- Si vous annulez plus de 60 jours avant votre arrivée, l'acompte vous sera restitué déduit de 20€ de frais d'annulation et des coûts de l'assurance annulation si celle-ci a été contractée.
- Si vous annulez entre 60 jours et 30 jours avant votre arrivée, l'acompte sera acquis au camping le Rouge Gorge
- Si vous annulez moins de 30 jours avant votre arrivée, il vous sera retenu le montant total du séjour et le paiement du solde sera exigé.

Toute annulation doit nous parvenir par mail ou lettre recommandée avec A.R, la date du mail ou de la poste faisant foi. Pour toute modification de dossier (dates) un supplément de 20€ sera demandé. Les dossiers ne sont plus modifiables à moins de 30 jours de l'arrivée.

» Arrivée tardive, départ anticipé :

En cas d'arrivée retardée, le campeur doit obligatoirement en informer le camping le plus tôt possible, aucun remboursement ni aucune indemnité ne peut être consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. Sans nouvelle de votre part, votre emplacement sera conservé à votre disposition jusqu'à minuit le jour de votre arrivée prévue. Passé ce délai, et sans nouvelles de votre part, le camping pourra en disposer de plein droit. Pensez à téléphoner pour prévenir de tout retard.

» Circulation, stationnement des véhicules :

La vitesse de circulation des véhicules est **limitée à 10 Km /h**

Les horaires de la barrière d'accès sont affichés à l'entrée du camping. Dans tous les cas, ne peuvent circuler dans le camping que les véhicules appartenant aux campeurs qui y séjournent.

« Médiation des litiges de la consommation : Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par Camping le Rouge Gorge. Le médiateur proposé est CM2C - Centre de Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice – 14 rue Saint Jean 75017 - Paris – Tel 01 89 47 00 14

» Conditions particulières aux Locatifs :

Pour toute location un véhicule est compris dans le prix du séjour, le deuxième est facturé et doit rester sur le parking extérieur.

Les animaux sont admis dans les locations mais nous recommandons vivement la présence des maîtres. Si besoin, nous disposons d'adresse de pension canine à proximité du camping.

Les Taxes de séjour (65 cts / adulte / jour) seront réglées lors de la réservation, du solde ou sur place.

Une Éco-Participation de 35 cts / nuit / personne est également demandée. L'intégralité de cette somme est réinvestie dans une démarche environnementale s'inscrivant dans le cadre du développement durable (borne de recharge électrique, économies d'énergies, tri des déchets, etc.)

Deux cautions par CHEQUE ou empreinte CB vous seront demandées à l'arrivée : 250€ pour l'inventaire et de 60€ à 80€ pour le ménage, la location doit être laissée propre. Si le ménage n'est pas effectué correctement, la caution ménage est alors encaissée.

Il n'y a pas d'état des lieux d'arrivée et de départ. Toute anomalie constatée doit être obligatoirement déclarée à l'accueil le jour de l'arrivée. Les cautions sont conservées après votre départ et c'est lors du passage de notre équipe dans les 48H que les cautions sont soit détruites (chèque) ou annulées (empreinte CB) si aucune dégradation ou défaut de ménage n'est constaté, soit encaissées partiellement ou totalement si le ménage n'a pas été effectué ou si des détériorations et/ou matériels manquants ont été constatés. Dans ce cas, le client est informé par mail (avec les photos en justificatif) ou par sms (à défaut de mail).

En aucun cas le nombre de locataires, enfants compris, ne doit excéder la capacité de la location.

Il est strictement interdit de fumer dans les locatifs. Toute odeur de tabac nécessitant le lavage des rideaux et couettes occasionnera l'encaissement de la caution.

» Réservation :

La réservation ne devient effective qu'avec notre accord signifié par une confirmation de réservation et après réception d'un acompte équivalent à 50% du montant total de la location augmenté des frais de réservation et de l'assurance annulation (option).

L'intégralité du solde du séjour sera réglée **au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée** faute de quoi la réservation sera considérée comme annulée et l'acompte sera conservé par le camping.

Le règlement est dû dans sa totalité pour toute location intervenant moins de 30 jours avant la date d'arrivée. Conformément aux articles L441-1 et L 441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Le paiement de la billetterie puy du Fou est exigible le jour de la réservation et minimum 5 jours avant la visite. A défaut du paiement dans ce délai, les billets devront être réglés au tarif des billets « non datés ».

Les billets de Cinéscénie doivent obligatoirement faire l'objet d'une validation des disponibilités et seul l'envoi des billets constitue une preuve d'achat. Le camping ne peut être responsable de l'indisponibilité des billets ou des périodes d'ouverture du parc. Aucune annulation sans frais ou réduction de tarif ne pourra être accordée pour l'un de ces motifs.

» Les services et loisirs :

La réception vous accueille tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.

» Sécurité :

Les feux ouverts (bois, charbon) sont strictement interdits sur le camping, des barbecues collectifs sont à votre disposition.

» Assurance annulation (recommandée)

Son montant est payable intégralement et uniquement lors de la réservation. Il s'ajoute à celui de l'acompte et concerne les personnes inscrites au séjour.

L'assurance annulation couvre exclusivement la prestation d'hébergement. Elle ne couvre pas la billetterie du Puy du Fou.

» Annulation :

En cas d'annulation, il vous sera retenu à titre d'indemnité de rupture de contrat

- **Si vous annulez plus de 60 jours** avant votre arrivée, l'acompte vous sera restitué déduit de 20€ de frais d'annulation et des coûts de l'assurance annulation si celle-ci a été contractée
- **Si vous annulez entre 60 jours et 30 jours** avant votre arrivée, l'acompte sera acquis au camping le Rouge Gorge
- **Si vous annulez moins de 30 jours** avant votre arrivée, il vous sera retenu le montant total du séjour.
- **Toute annulation doit nous parvenir par mail ou lettre recommandée avec A.R, la date du mail ou de la poste faisant foi. Pour toute modification de dossier (dates) un supplément de 20€ sera demandé. Les dossiers ne sont plus modifiables à moins de 30 jours de l'arrivée.**

» Arrivée tardive, départ anticipé :

En cas d'arrivée retardée, le campeur doit obligatoirement en informer le camping le plus tôt possible, aucun remboursement ni aucune indemnité ne peut être consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. Votre location sera conservée à votre disposition jusqu'à minuit le jour de l'arrivée prévue. Passé ce délai, et sans nouvelles de votre part, le camping pourra en disposer de plein droit. Pensez à téléphoner.

» Circulation, stationnement des véhicules :

La vitesse de circulation des véhicules est **limitée à 10 Km /h**

Les horaires de la barrière d'accès sont affichés à l'entrée du camping. Dans tous les cas, ne peuvent circuler dans le camping que les véhicules appartenant aux campeurs qui y séjournent.

« Médiation des litiges de la consommation : Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par Camping le Rouge Gorge. Le médiateur proposé est CM2C - Centre de Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice – 14 rue Saint Jean 75017 - Paris – Tel 01 89 47 00 14